

29<sup>e</sup> édition

# SALON D'ART

de Saint-Aignan de Grand Lieu

Du samedi 23 octobre au dimanche 14 novembre 2021

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier à nous retourner par courrier à l'adresse ci-dessous  
ou par mail au format PDF à [mlescoarnec@sagl.fr](mailto:mlescoarnec@sagl.fr) au plus tard  
**le dimanche 18 avril 2021.**

*MAIRIE  
Service Vie Locale  
Place Millénia  
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu*

Pour que votre candidature soit prise en compte, merci de joindre à  
votre envoi un visuel pour chaque oeuvre proposée (5 maximum).

Format des photos :

*Haute définition - jpeg ou png - l'ensemble des photos ne doit pas dépasser 5mo.  
Si le format des photos est trop volumineux, merci de passer par wetransfer.*

Ce PDF est modifiable depuis votre ordinateur, grâce à Acrobat Reader DC (logiciel gratuit).

1. Télécharger le document, puis l'ouvrir avec Acrobat Reader DC,
2. Rendez-vous dans l'onglet «Signer» > «Remplir et signer» > «Signer soi-même»,
3. Le compléter avec vos informations, insérer votre signature dans les cases correspondantes, et enregistrer le document.

*Si vous n'êtes pas en capacité de le compléter ainsi, vous pouvez l'imprimer et le remplir à la main.*



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Article 1

Les participants pourront exposer : entre 3 et 5 œuvres selon les formats proposés.  
Les sculptures et installations devront être munies de leur socle.

Ils auront jusqu'au 11 juillet 2021 pour proposer une modification d'œuvre en cas de vente. Passé ce délai, aucun changement ne pourra être apporté afin de rester en cohérence avec les éléments de communication. Les artistes doivent donc être en mesure de présenter lors du dépôt des œuvres les peintures et sculptures annoncées au préalable. Si tel n'était pas le cas, ils pourraient se voir refuser l'exposition de leur.s œuvre.s. le jour J.

En outre, pour un agencement optimisé du lieu d'exposition, le choix des formats et le nombre d'œuvres exposées restent à l'appréciation du commissaire d'exposition.

## Article 2

- Les tableaux devront être munis de leur système d'accrochage.

Le nom et l'adresse de l'exposant ainsi que le titre de l'œuvre devront figurer au dos.

- Les sculptures devront être munies de leur socle (impératif car nous ne disposons pas de socles) et une partie pourra être exposée en lumière naturelle.
- Toute œuvre ayant un caractère tendancieux ou immoral sera refusée.

## Article 3

- La Mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu n'ayant aucune possibilité de stocker les œuvres, les dépôts et retraits sont à effectuer impérativement aux dates et heures fixées, soit par l'exposant, soit par une autre personne mandatée.
- Aucune œuvre ne pourra être expédiée.
- Les artistes s'engagent à ne pas exposer d'autres œuvres que celle incluses dans l'exposition.

## Article 4

- Durant toute la période de la prise en charge des œuvres jusqu'à la fermeture officielle du salon, la Mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu contracte une assurance tous risques exposition sous franchise.

## Article 5

A l'issue de chaque salon la Municipalité sera prioritaire pour l'acquisition d'une œuvre ou de plusieurs œuvres.

# INFORMATIONS GENERALES

- Participation gratuite pour les artistes.
- Dépôt des œuvres **le mardi 19 octobre de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h**, salle de l'Héronnière rue du Pressoir à Saint-Aignan de Grand Lieu.
- Vernissage le **vendredi 22 octobre à partir de 18h30**. Remise du prix du jury à un artiste (bon d'achat d'un montant de 300 euros) décerné lors du vernissage.
- **Dimanche 14 novembre**, remise de la récompense pour le coup de cœur du public dans l'après-midi (bon d'achat d'un montant de 300 euros), avant la fermeture et clôture du salon.
- Retrait des œuvres le **lundi 15 novembre entre 9h30 et 12h**.
- **Des permanences seront tenues par des bénévoles de 15h à 19h en semaine, puis de 14h à 19h les weekends et jours fériés**. Le public apprécie de rencontrer et d'échanger avec les artistes, aussi votre présence à certains moments durant les permanences serait bienvenue dans la mesure de vos possibilités. Celle-ci favorise les ventes de surcroit.
- Un lien Doodle sur lequel vous pourrez indiquer vos disponibilités vous sera envoyé en amont du salon afin de créer un planning de présence des artistes qui sera mis à disposition du public.
- La mise en vente des œuvres est une opération commerciale qui se fait entre l'artiste et l'acquéreur. La commune facilitera simplement l'opération en transmettant les coordonnées de l'acquéreur à l'artiste.

# FICHE D'INSCRIPTION

NOM : PRÉNOM :

NOM D'ARTISTE (LE CAS ÉCHÉANT) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : EMAIL :

SITE INTERNET (LE CAS ÉCHÉANT) :

**Information relative à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (RGPD) :**

Les données ici recueillies par le service vie locale de la mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu sont nécessaires pour pouvoir prendre en compte votre participation au salon d'art. Elles sont réservées à l'usage exclusif du service organisateur de l'événement et du service communication chargé de réaliser le catalogue\* des participants au salon, sans communication autre à des tiers. Sur ce catalogue figureront les données personnelles suivantes : prénom, nom, ou nom d'artiste, ville ou commune d'exercice de votre activité, site internet et/ou réseaux sociaux.

Vos données personnelles seront conservées, avec votre consentement, durant 5 ans par le service vie locale afin de vous tenir informé(e) des prochaines éditions. Conformément à la réglementation en vigueur relative à vos données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation, de portabilité, de retrait du consentement à être tenu(e) informé(e) des prochains salons, que vous pouvez exercer sur simple demande à effectuer par courriel auprès du délégué à la protection des données de la mairie à l'adresse : [dpo@sagl.fr](mailto:dpo@sagl.fr). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**Je m'engage à participer au 29ème Salon d'Art de Saint-Aignan de Grand Lieu si ma candidature est sélectionnée et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.**

Fait à : le :

Signature :

# LISTE DES OEUVRES

1

TITRE DE L'OEUVRE :

MATIÈRE :

FORMAT :

VALEUR (en euros) :

2

TITRE DE L'OEUVRE :

MATIÈRE :

FORMAT :

VALEUR (en euros) :

3

TITRE DE L'OEUVRE :

MATIÈRE :

FORMAT :

VALEUR (en euros) :

4

TITRE DE L'OEUVRE :

MATIÈRE :

FORMAT :

VALEUR (en euros) :

5

TITRE DE L'OEUVRE :

MATIÈRE :

FORMAT :

VALEUR (en euros) :

J'autorise la Mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu à inscrire le nom et le prix des œuvres ci-dessus dans tous les documents de communication et notamment le document qui sera distribué lors des visites de l'exposition.

Fait à :

le :

*Signature : (précédée de la mention «Lu et approuvé»)*

# AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT À L'IMAGE

**Dans le cadre du salon d'art 2020 organisé à Saint-Aignan de Grand Lieu, des reportages photographiques et vidéos seront réalisés. En tant qu'artiste exposant, vous serez amenés à être photographié et/ou filmé.**

Je soussigné(e) :

**Autorise sans réserve le service communication de la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu à**

- reproduire et exploiter mon image grâce aux informations fournies dans la fiche de renseignements complétée par mes soins, pour le teasing de l'événement qui sera réalisé sur divers supports de communication (Réseaux sociaux, site internet, Magazine municipal...)
- reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies et/ou vidéos pour la prestation de la promotion et la communication du Salon d'Art 2021.

Ces dernières photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour. Elles sont destinées entre autre pour :

- la promotion de l'événement en direct sur les réseaux sociaux de la commune (Instagram)
- la réalisation d'un film et d'un reportage photo diffusés sur le compte Instagram et sur le site internet de la commune.

Cette autorisation emporte la possibilité pour le service communication d'apporter à la fixation initiale de mon image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile. Le service pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable à vie.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et /ou vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la compagnie.

Je reconnais, au nom de l'association, être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

Fait à :

le :

*Signature :*

# MÉDIATION

NOM :

PRÉNOM :

DOMAINE ARTISTIQUE /  
TECHNIQUE

**Si ma candidature est retenue, je souhaite être sollicité pour des actions de médiations / ateliers / visites ... :**

OUI

NON

---

**Expériences de médiation (description des actions avec dates et lieux) :**

---

**Types d'actions réalisées :**

Interventions en milieux scolaire

Ateliers d'initiation / de création

Visites d'exposition

Discussions / conférences

Autres (préciser) :

---

**Oeuvre.s médiée.s le cas échéant :**

## Public.s concerné.s :

Scolaires

Jeune public (hors scolaires)

Étudiants

Personnes âgées

Personnes en situation de handicap (préciser)

Public en insertion

Autres (préciser lieux / âges / établissements / ...)

---

## Savoir-faire en médiation

---

Proposition spécifique pour le Salon d'Art de Saint-Aignan de Grand Lieu le cas échéant :